

Féminisme

9

Libération
de la parole dans
le milieu médical

International

11

La colère sociale
face au
gouvernement belge

Histoire

12

Le droit international
est-il mort à Gaza?

En mouvement

15

Comment naît
le fascisme?

Édito

Non aux sept scélérat·es

Chaque semaine semble redéfinir les contours du possible – et de l'indécence. En 2026, la longue procession de mise à mort du droit international a commencé au Venezuela par l'enlèvement d'un chef d'État trop peu accommodant par le régime Trump.

Cette ignominie se poursuit depuis un mois par les bombardements de l'Iran par les États-Unis et Israël, tuant des milliers de civils. L'armée israélienne profite du chaos pour intensifier son occupation du Liban, dont la capitale Beyrouth est progressivement rasée par les bombes, faisant fuir des centaines de milliers de personnes.

On dira que le génocide perpétré sous les yeux de tous à Gaza avait pavé la voie. Ou plutôt : le laisser-faire, le soutien passif, souvent actif même, de la majorité des États occidentaux à ces horreurs.

Autre constat amer : cette escalade impérialiste n'a pas été suivie d'une contestation populaire. Après le point culminant, à l'automne 2025, des mobilisations pour la Palestine – sur fond de soutien aux flottilles pour Gaza – la contestation a suivi une trajectoire en chute libre.

Le mélange de sidération face à l'impunité israélo-étasunienne et d'adhésion au discours impérialiste quant à la « nécessité » de changer ces régimes autoritaires complexifie passablement notre tâche.



Écologie

3

30 KM/H: LA DROITE ACCÉLÈRE

30 KM/H: LA DROITE ACCÉLÈRE

Ces derniers mois, les attaques contre les axes routiers limités à 30 km/h se sont multipliées en Suisse. En réaction à l'évolution des pratiques de mobilité et des aspirations des villes, la droite fait de la défense du statu quo automobile un enjeu idéologique.

Le 30 novembre 2025, c'est la consternation dans le canton de Zurich : la « Mobilitäts-Initiative » de l'UDC est acceptée à 56,8 %. Avec ce texte, les villes de Zurich et Winterthour se verront désormais bridées dans leurs possibilités d'instaurer des limitations à 30 km/h sur leurs routes jugées principales.

Batailles locales...

Un peu partout – Fribourg, Lucerne, Schaffhouse, St-Gall – alors que les villes tentent de protéger leur population du bruit routier et des dangers du trafic, la droite cantonale veut verrouiller le 50 km/h minimum sur des axes dits « structurants », quitte à s'asseoir sur l'autonomie communale.

À Genève, un référendum sera déposé tout début avril pour contrer une offensive du même type. Lueur d'espoir : Bâle-Campagne vient de refuser une initiative qui voulait soumettre au référendum obligatoire toute limitation à 30 km/h sur un grand axe.

...et attaque nationale

Au niveau fédéral, c'est une motion du PLR lucernois Peter Schilliger, acceptée il y a quelques mois par le Parlement, qui a donné un blanc-seing au ministre des transports Albert Rösti – ancien président d'AutoSuisse – pour changer les règles. D'ici peu, les villes qui voudront limiter à 30 km/h les routes « à orientation trafic » devront non seulement fournir des expertises pour chacun des tronçons concer-

nés – une règle contraignante déjà en vigueur – mais seront en plus contraintes de démontrer par des études que le 30 km/h ne provoquera aucun trafic d'évitement dans les quartiers. L'objectif : freiner tout développement du 30 km/h. Plus sournois encore : en passant par une ordonnance plutôt que par la loi, Albert Rösti veut éviter tout référendum.

Des bienfaits pourtant reconnus

Mais la résistance s'organise, notamment grâce aux milieux associatifs. Car les bienfaits d'une

baisse de 50 à 30 km/h sont évidents : division par deux du bruit, division par six du risque de décès en cas de collision pour les personnes à pied ou à vélo, encouragement aux mobilités actives, etc.

Or, le bruit est un enjeu majeur de santé publique et les tendances en matière de sécurité routière en Suisse inquiètent : +34 % de tuées ces cinq dernières années sur nos routes, contre -12 % dans l'UE. L'expérience du 30 km/h démontre partout que les inconvénients pour les automobilistes sont minimes, voire inexistantes. Les temps de parcours restent souvent les mêmes et la fluidité est améliorée.

En réalité, en sanctuarisant le 50 km/h et ses nuisances sur les axes structurants, la droite pénalise les classes populaires qui sont nombreuses à vivre à proximité des grands axes routiers. Et les statistiques sont claires : plus on est riche, plus on est motorisé-e et plus on roule en voiture.

Glorification des valeurs réactionnaires

Au-delà de ces considérations socio-géographiques, on peut s'interroger : pourquoi la droite et l'extrême-droite font-elles du 30 km/h un tel enjeu ? Tout d'abord, car en réactivant une forme de « populisme automobile » – on se rappelle du Parti des Automobilistes suisse des années 1985-95, elles caressent dans le sens du poil un vaste vivier électoral : les dizaines de milliers de personnes aux prises avec la dépendance automobile résultant de décennies de mitage du territoire et d'investissements

routiers au détriment des transports publics... et s'épargne toute remise en question de ces erreurs de développement.

La droite en profite pour mobiliser autour de ses valeurs : contestation des régulations étatiques et environnementales, défense de la sacro-sainte « liberté individuelle », conception de l'espace public comme un terrain à conquérir et dominer, quand elle ne se fait pas carrément l'écho d'une célébration masculiniste de la vitesse et de la puissance.

Le 30 km/h, uniquement devant chez moi

Enfin, bien sûr, la droite tient surtout là un angle politique pour cibler la gauche et les écologistes, qui voudraient prétendument « imposer » depuis leurs centres urbains leur « diktats » aux habitant-es des périphéries. C'est oublier que les premières limitations à 30 km/h sont apparues dans des villages. Et que ce sont souvent les mêmes qui refusent la baisse des vitesses dans les centres urbains qui la défendent ardemment dans leur commune rurale, sur le chemin de l'école de leurs enfants. La sécurité des un-es vaudrait-elle plus que celle des autres ?

À nous de le marteler : faire des pointes à 50 km/h entre deux feux rouges n'est pas un droit humain fondamental. Nous avons toutes et tous droit au silence à la sécurité, y compris le long des grands axes urbains. Car nos rues sont avant tout des espaces de vie, pas des zones à traverser le plus vite possible.

Thibault Schneeberger

Dépôt d'une pétition contre l'interdiction de principe du 30 km/h sur les routes principales, Berne, 4 décembre 2025.



RÉSULTATS HISTORIQUES D'ENSEMBLE À GAUCHE

Dimanche 8 mars 2026, ont eu lieu les élections communales vaudoises. Les listes présentées par les différentes composantes d'EàG Vaud ont récolté un nombre historique de voix.

À Lausanne, à l'issue d'une campagne très dynamique, la coalition composée de solidaritéS, du POP et d'indépendant·exs a obtenu 19 sièges (+6) sur 100 au Conseil communal (délibératif) de Lausanne et y devient la 3^e force po-

litique. La gauche radicale n'avait pas obtenu un tel score depuis les années 1960.

Dans les autres communes du canton, la dynamique a été similaire. Décroissance alternatives s'est maintenu comme premier

parti de gauche à Vevey et est entré au Conseil communal de Corsier. La section nyonnaise d'Ensemble à Gauche Vaud fait son entrée au législatif avec 6 élu·es pour sa coalition avec le POP!

Malheureusement, le renforcement général de la droite ainsi que de l'extrême droite constitue le gros bémol de cette campagne, qui aura été marquée par la thématique de « l'insécurité » chère au camp bourgeois. Au niveau du canton, l'extrême-droite a gagné 24 sièges dans les plus grandes communes.

Ainsi, notre progression profite plutôt de l'effondrement du parti écologiste, qui perd plusieurs di-

zaines de sièges. Nos critiques régulières adressées aux autres partis de « gauche » ne nous empêchent pas d'appeler à battre la droite et l'extrême droite aux seconds tours des élections aux municipalités.

À Lausanne, Le PS et les Vert·e·s passent de 53 sièges à 41 ce qui fait baisser la représentation de la gauche de 66 à 60. La prochaine législature s'y annonce donc hautement tactique pour notre groupe, qui devra désormais naviguer entre négociations avec la gauche rose-verte et stratégies de blocages, tout en continuant à être une force de propositions pour répondre aux besoins de la majorité de la population en matière de logement, de crèche et de transports publics.

Stand de campagne, Yverdon-les-Bains, 15 février 2026



Marco Lopez

Content·exs aussi à l'échelle du canton

En parallèle des élections communales avait lieu une élection complémentaire au Conseil d'État. La candidate d'EàG Vaud Agathe Raboud Sidorenko a réalisé un excellent score avec près de 18 000 suffrages (plus de 15 % dans sa ville de Lausanne), grâce à son positionnement clair contre les politiques d'austérité et malgré la tendance au vote utile pour le candidat PS.

Tous ces résultats lancent une excellente dynamique avant les élections cantonales de février 2027 où l'enjeu pour Ensemble à Gauche sera de présenter des listes dans tous les districts du canton. Engagez-vous à nos côtés!

Térence Durig

UN CONTRE-PROJET QUI MÉPRISE LES SALARIÉ·EXS DU CANTON!

Mardi 3 mars, la majorité de droite du Grand Conseil vaudois a accepté le contre-projet opposé par le Conseil d'État à notre double-initiative « Pour le droit de vivre dignement de son travail – pour un salaire minimum cantonal ». Le contre-projet défend évidemment les intérêts patronaux. Tout ceci est mis en votation le 14 juin.

Le contre-projet du Conseil d'État vide le salaire minimum de sa substance. D'une part, son indexation en fonction de l'augmentation du coût de la vie, inscrite dans nos initiatives, n'est pas garantie. À la place, le gouvernement instaure un mécanisme arbitraire, selon lequel il jugerait de la nécessité d'une indexation à partir d'une analyse subjective de la situation économique et après discussion

avec les « partenaires sociaux ».

Pourtant, le salaire minimum est un outil de politique sociale, qui ne doit pas dépendre de calculs arbitraires. Recevoir un salaire permettant de vivre dignement devrait être un droit qui ne saurait être conditionné par les besoins patronaux.

D'autre part, le contre-projet prévoit que les Conventions collectives de travail (CCT) étendues ou les contrats-type

priment le salaire minimum légal. Problème : dans certains secteurs, les CCT fixent des salaires inférieurs à celui proposé dans notre initiative. Ce mécanisme exclut et méprise les salarié·exs de branches entières, dont les plus touchées par les bas salaires, comme l'hôtellerie-restauration, la coiffure, les nettoyeuses et femmes de ménage! Par exemple, pour une employée avec deux ans de formation dans l'hôtellerie, la

CCT étendue de ce secteur fixe un salaire minimum brut de seulement 22,36 francs de l'heure!

Cette volonté de faire prévaloir une CCT sur la loi est une grave atteinte aux droits démocratiques. Une négociation entre acteurs privés ne peut pas primer les lois votées par le peuple.

Pire encore, le contre-projet multiplie les exceptions pour réduire encore le nombre de personnes qui seraient concernées.

Nous lutterons ces prochains mois dans les lieux de travail et dans les rues dans le cadre du large comité de campagne pour les initiatives. Et aussi pour que le contre-projet antisocial du Conseil d'État ne passe pas le 14 juin!

Nous appelons donc à accepter notre double-initiative et à refuser massivement l'arnaque proposée par le gouvernement.

Ph. K.



Manifestation des hautes écoles genevoises contre l'austérité, 5 mars 2026

Genève Votations Monde du travail

PREMIÈRE BRÈCHE DANS LE SALAIRE MINIMUM

Le 8 mars 2026, le patronat genevois est parvenu à creuser une première brèche dans le salaire minimum, et ce, avec une adhésion massive de la population (60,61%). Loin de représenter un rejet du principe de salaire minimum, ce résultat témoigne des entourloupes de la droite parlementaire. Décryptage.

Pour parvenir à faire accepter sa proposition de baisse du salaire minimum, le patronat a misé sur deux tactiques pernicieuses. Tout d'abord le mensonge : la campagne patronale a matraqué l'existence d'un « danger » pour les jobs étudiants. La seule solution pour les sauver était la baisse du salaire plancher. Logique...

L'autre arme utilisée a été l'introduction, dans le projet de loi, d'une clause de référendum obligatoire. Ce tour de passe-passe législatif permet au parlement (avec une majorité de 2/3) de faire directement passer son projet de loi en votation; dans des conditions qui le placent en position de force.

D'une part, le Parlement a ainsi introduit une confusion sur le sens du référendum. Par cet outil, on ne conteste plus une loi, on la plébiscite !

D'autre part, cela empêche les opposant·es de faire une véritable campagne. En effet, sans période de récolte de signatures, la procédure est passablement accélérée et le début de campagne que constitue, de facto, cette première étape ne peut pas avoir lieu. On est coupé de la possibilité de parler de l'enjeu à la population.

Plus fondamentalement, introduire une clause de référendum permet au parlement de ne pas accorder d'espace d'argumentation à

l'opposition au sein de la brochure explicative qui accompagne le bulletin de vote. Forcément, puisque le référendum provient du parlement même, pas besoin de lui accorder une place, il en a déjà une ! Cette brochure explicative constitue pourtant une source d'informations primordiale pour la population, et bon nombre de personnes ne se réfèrent qu'à cette dernière au moment de voter. Sans avis contradictoire, pas étonnant que les mensonges du parlement passent comme une lettre à la poste...

Pas de chiffres attestés, que des opinions

Malgré l'absence de chiffres pour étayer son discours, l'argument patronal sur l'incapacité d'embaucher plus de jeunes à cause d'un salaire minimum trop élevé a fait mouche. Pour tenter de pallier ce manque de sources, le camp bourgeois a tenté, par l'intermédiaire de son outil de propagande, la Fédération des Entreprises Romandes (FER), d'apporter des statistiques en sondant les entreprises genevoises. Sur les quelques 40 000 entreprises que compte la FER, seules... 27 ont affirmé ne plus pouvoir engager de jeunes à cause du salaire minimum légal.

À l'inverse de ce sondage ubuesque, les chiffres livrés par le rapport du département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie nous éclairent bien plus sur la réalité du terrain. Ces derniers montrent que, pour les emplois concernés par le salaire minimum légal, son application a permis aux salaires de progresser et de rétribuer dignement les tra-

vailleux·seux. Ceci en particulier pour les moins de 25 ans dont le pourcentage payé en dessous du salaire minimum est passé de 22,4 % à 9,5 % aujourd'hui.

Le salaire minimum n'empêche pas d'engager des jeunes, mais les protège contre l'extrême précarité. Pour faire avaler ces couleuvres au corps électoral, la machine de propagande patronale a tourné à plein régime tant dans la presse bourgeoise que sur les réseaux sociaux, à grand coup de publicités payantes. Cette campagne révèle une fois de plus l'inégalité flagrante des moyens entre le camp patronal et le camp des travailleur·seux.

Une précarité bien documentée

D'autres chiffres, bien documentés, nous sont fournis par l'Observatoire de la vie étudiante de Genève. Le constat est sans appel: 55 % des étudiant·es de l'UNIGE exercent une activité rémunérée durant leurs études, dont 37 % de manière régulière. Parmi elles-eux, 22 % disent rencontrer des difficultés financières importantes et sont obligés de travailler pour continuer à étudier. Combien d'autres se retrouveront dans cette situation avec cette nouvelle attaque ?

Une faute tactique !

Si c'est la campagne particulièrement agressive et mensongère de la droite qui a permis la remise en question du salaire minimum, rien n'aurait été possible sans le soutien tacite du PS et des vert·es au référendum plébiscitaire. Ces deux partis, bien qu'appelant à refuser la loi, ont soutenu l'introduction de la clause de référendum obligatoire dans le projet de loi même.

Ils ont ainsi largement contribué à la défaite, en coupant court toute volonté de faire une campagne dans la rue, et plus fondamentalement, en coupant la possibilité d'exposer notre argumentaire dans la brochure de votation.

Ce sont les étudiant·es qui paieront le prix de ce renoncement. Et on ne nous y reprendra plus, nous combattons résolument chaque nouveau référendum plébiscitaire ! Nous surveillerons scrupuleusement l'application de la dérogation au salaire minimum pour les jobs étudiants.

À l'avenir, nous combattons farouchement toute nouvelle atteinte au salaire minimum et soutiendrons toutes celles et tous ceux qui voudront l'introduire dans leurs cantons.

Jocelyne Haller Luca Califano

LE SALAIRE MINIMUM FAIT SES PREUVES, MAIS IL CONTINUE D'ÊTRE ATTAQUÉ

Le salaire minimum fait l'objet d'attaques systématiques du patronat. À Genève, les jobs d'été viennent d'être exclus de son application. Au niveau fédéral, le principe de sa primauté sur les Conventions collectives de travail (CCT) est remis en cause. Pourtant, il fait ses preuves. Alors que Vaud s'apprête à voter sur son introduction, Marlene Carvalhosa Barbosa, co-rédactrice du livre *Le prix de la dignité* (à paraître) donne quelques éléments de bilan de son introduction.

À Neuchâtel, le principe d'un salaire minimum avait été adopté par la population en novembre 2011. Manifestation commémorant les 20 ans de la Grève des femmes de 1991, 14 juin 2011, Neuchâtel.



En 2014, le salaire minimum fédéral de 4000 francs es-
suyait un refus net en votation
populaire. Parmi les premiers mo-
tifs de rejet cités par les enquêtes
figuraient la peur des suppressions
d'emplois et celle de la destruction
du tissu économique¹.

Quelques mois auparavant, la
population votante acceptait l'ini-
tiative de l'UDC « Contre l'immi-
gration de masse », imposant des
quotas de travailleur·ses étran-
ger·es en fonction des « besoins
de l'économie ». Cette réponse xé-
nophobe, visant à démanteler les
droits des travailleurs et travail-
leuses migrant·es, a semblé ras-
surer les craintes au sujet de la
sous-enchère salariale qu'avait
une partie de la population. Cette
dernière a donc opté pour le prin-
cipe de la « préférence nationale »
plutôt que pour une réglemen-
tation minimale du marché du
travail par l'introduction d'un
plancher de salaire « décent ».

Après cet échec sur le plan fé-
déral, les organisations syndicales
ont poursuivi le combat pour un
salaire minimum au niveau des
cantons, souvent poussées par des
initiatives de partis. Elles se sont
engagées à ce niveau après que le
Tribunal fédéral a validé la possibi-
lité pour les cantons d'instaurer des
salaires minimums s'ils sont conçus
comme des outils de politique so-
ciale visant la réduction de la pau-

vreté (la politique sociale étant de
leur prérogative, contrairement à la
politique économique).

Neuchâtel a ainsi ouvert la voie²
via une initiative constitutionnelle
portée par solidaritéS qui a mené,
en 2017, à l'instauration d'un sa-
laire horaire minimum de 20 francs.
Calculé sur la base du montant des
prestations complémentaires, le
salaire minimum neuchâtelois
correspond à un salaire de subsis-
tance, pensé pour éviter aux travail-
leur·ses de devoir recourir à l'aide
sociale. Après Neuchâtel, d'autres
cantons, puis même des communes,
vont suivre.

Un outil, plusieurs finalités

Au Jura, puis au Tessin, des ini-
tiatives lancées sans les syndicats ont
mené à l'introduction de salaires
minimums. Contrairement au mo-
dèle neuchâtelois, ceux-ci excluent
de leur champ d'application les
travailleurs et travailleuses sou-
mis·es à des CCT, alors même que
ce sont les secteurs conventionnés
de la restauration et de l'hôtelle-
rie, du nettoyage ou encore de la
coiffure, qui comptent le plus de
working poors (une personne qui
travaille, mais dont le salaire est si
bas qu'elle est considérée comme
pauvre).

Ce modèle correspond à l'idée
selon laquelle la fixation des sa-
laire relève de la négociation pri-
vée entre partenaires sociaux, et

que l'État n'a à intervenir qu'en
dernier recours, là où « *ses bras sont
trop courts* »³. Cette conception, qui
prévaut par ailleurs largement au
sein des syndicats, érige les CCT
au rang de marqueur du succès du
partenariat social. Or, ceci fait l'im-
passe sur le fait que nombre de ces
conventions prévoient de (très) bas
salaires, insuffisants à couvrir les
dépenses de base pour vivre, tout
en limitant les possibilités des tra-
vailleur·ses de se défendre collecti-
vement du fait des clauses de paix
du travail.

L'éloignement du modèle neu-
châtelois (proposant une approche
universaliste visant à garantir à
toutes un même plancher) est tel
que les Vert·es, à l'initiative du texte
tessinois, allaient jusqu'à présenter
le salaire minimum comme moyen
de limiter le travail frontalier.

Cinq ans plus tard, l'initia-
tive genevoise revient aux fonde-
ments plus universalistes posés
par Neuchâtel. À ceci près qu'elle
intervient dans un contexte qui
permet d'aller plus loin que le
seul usage du salaire minimum
comme outil de politique sociale,
en pouvant l'insérer dans une ar-
chitecture plus large de régulation
du marché du travail.

D'une part, pour son applica-
tion, le salaire minimum genevois
prévoit de faire intervenir tant
l'inspection cantonale que l'ins-
pection paritaire des entreprises.

Cet organe de contrôle tripartite,
en se basant sur la complémen-
tarité des ressources, permet un
ciblage particulièrement efficace
des campagnes de contrôle, et
permet également, en amont, des
démarches plus collaboratives
conduisant à une meilleure ap-
plication des normes.

D'autre part, le salaire minimum
genevois s'inscrit dans un cadre très
particulier de compromis tripartite
institutionnalisé de surveillance
du marché du travail, en lien avec
la libre circulation des personnes.
Ce cadre a instauré un nombre im-
portant de contrats-types de travail
pour lutter contre la sous-enchère
salariale abusive et répétée, conte-
nant des salaires minimaux relati-
vement élevés.

L'instauration du salaire mi-
nimum correspondait aussi à
un climat particulier au sein du
partenariat social. D'un côté, un
patronat qui se positionnait en-
core en rupture avec la ligne xé-
nophobe de l'UDC. De l'autre, un
mouvement syndical, intégré dans
un réseau large de gauche, animé
par plusieurs grèves et batailles
politiques visant à élargir les en-
jeux syndicaux en dehors du pé-
rimètre des sacro-saintes CCT,
notamment dans le but de ren-
forcer les droits et les capacités
d'organisation des secteurs les
plus précaires du marché du tra-
vail local.



LE PRIX DE LA DIGNITÉ

L'ouvrage *Le prix de la dignité.*

Les politiques du salaire minimum en Suisse (à paraître aux Éditions HETSL) est une contribution collective d'expert-es et de professionnelles aux questionnements sur la capacité du marché du travail à garantir un salaire décent et du rôle à jouer par l'État social en Suisse en la matière.

Le 13 mai, à la HETSL, une journée d'études sera consacrée aux thèmes traités dans le livre.

Infos et inscription gratuite sur hetsl.ch/matiss

Salaire minimum contre l'emploi?⁴

Au fil des différentes campagnes, le patronat n'a cessé d'alerter sur le danger qu'un salaire minimum ferait peser sur l'emploi. Or, cela ne s'est pas confirmé, comme pouvait le laisser penser la littérature scientifique à ce sujet. À Genève, aucun effet général sur l'emploi n'est détecté selon les rapports d'évaluation de l'introduction du salaire minimum genevois. Le constat est le même après huit ans d'application à Neuchâtel⁵.

Une forme de « substitution » s'est toutefois opérée dans la restauration : la proportion d'hommes a diminué, celle des femmes, augmenté. À cela s'ajoute que le taux d'activité moyen a diminué, différence particulièrement observable chez les femmes.

D'un point de vue général, le salaire minimum n'a pas non plus eu d'effet général sur le taux de chômage, si ce n'est peut-être qu'il semblerait avoir diminué dans certains métiers du service à la personne. Si l'on regarde le profil des travailleur·ses, quelques différences apparaissent. Le taux de chômage des personnes de moins de 25 ans apparaît comme légèrement supérieur depuis l'introduction du salaire minimum. En revanche, l'inégalité entre les femmes et les hommes en matière de durée de chômage s'est vue réduite.

Au niveau des salaires, un effet de tassement des salaires n'a été constaté ni à Genève, ni à Neuchâtel.⁶ Comme escompté, l'introduction

d'un salaire minimum a eu pour effet de faire augmenter les bas salaires à Genève, faisant baisser de 7,4 % à 4 % la proportion des salaires inférieurs au minimum légal. Particulièrement concernées par les bas salaires, ce taux a diminué de moitié pour les femmes. On peut par exemple penser aux hausses considérables des salaires planchers en vigueur dans certains secteurs : 1000 francs d'augmentation par mois dans la coiffure, 400 francs dans l'hôtellerie-restauration, ou encore dans le secteur des accueillantes familiales de jour, dont certaines ont vu leur salaire... tripler.

Enfin, dans les différents cantons, l'introduction d'un salaire minimum s'est faite relativement sans heurts, comme le rapportent les instances officielles en rapport avec les contrôles des entreprises⁷. Devant ce bilan positif, des comités unitaires jurassien et tessinois annoncent des nouveaux projets de salaires minimums sans dérogation.

Le salaire est-il une affaire privée?

Les bilans cantonaux, bien que positifs, ne freinent pas leurs opposant·es, qui invoquent une mise à mal du partenariat social. Quel que soit le modèle de salaire minimum proposé, des recours légaux ont été déposés, des contre-projets opposés et des exceptions ajoutées. Or, partout où il a été introduit, le salaire minimum n'a entraîné ni la disparition, ni l'affai-

blissement des CCT, comme l'a reconnu la commission du Grand Conseil vaudois dans la préparation des débats parlementaires.

Si cette opposition ne résiste pas à l'épreuve des faits, c'est peut-être qu'elle tient plus des intérêts et des principes de la politique patronale. Le salaire minimum légal touche à des questions fondamentales pour l'organisation du marché du travail, en l'occurrence celle de la liberté économique de l'employeur de fixer les salaires. Le salaire minimum y oppose une légitimité de l'État à intervenir dans la « libre » fixation des salaires, et désigne l'employeur, et non pas la collectivité, comme responsable d'assurer un niveau de revenu suffisant pour garantir des conditions de vie décentes aux travailleur·ses.

Une stratégie supplémentaire du patronat pour maintenir ses privilèges est de démanteler les droits des travailleur·ses immigré·es pour les exploiter davantage. C'est l'un des objectifs de la nouvelle initiative de l'UDC « Pas de Suisse à 10 millions ! ». Le salaire minimum propose une autre voie, universelle, égalitaire et qui n'est pas fondée sur le principe xénophobe de la préférence nationale. Car une meilleure régulation du marché du travail et des outils de politique sociale renforcés sont des moyens efficaces contre le dumping salarial du patronat qui impacte l'ensemble des salarié·es.

Marlene Carvalhosa Barbosa

- 1 Rieger et Gallusser, « 25 ans de campagne pour les salaires minimums. L'apport des syndicats suisses de 1998 à 2023 » dans *Le prix de la dignité* (op. cit.)
- 2 Si le projet neuchâtelois a mené à une introduction du salaire minimum cantonal, la jurisprudence utile à cet objet découlait d'une initiative similaire déposée par solidaritéS Genève en 2008, invalidée par les instances cantonales, à tort selon l'avis du Tribunal fédéral.
- 3 Formule empruntée au dirigeant syndical des années 1950, Arthur Steiner, qui déclarait : « nous avons besoin de l'État uniquement là où nos bras sont trop courts ».
- 4 Les résultats ici décrits sont issus des rapports d'évaluation du salaire minimum, commandés par le DEE et conduits par Ramirez et al. Voir le chapitre « L'effet du salaire minimum sur l'emploi : le cas du canton de Genève » dans *Le prix de la dignité* (op. cit.)
- 5 Canton de Neuchâtel, « Rapport de la commission tripartite sur le salaire minimum », 2025
- 6 Quatrième rapport d'évaluation de l'introduction du salaire minimum genevois, 2026. Pour Neuchâtel : « Rapport de la commission du Grand conseil vaudois chargée d'examiner les initiatives populaires constitutionnelles et législatives cantonales » Pour le droit de vivre dignement de son travail – pour un salaire minimum cantonal », 2025
- 7 Canton de Neuchâtel, « Rapport de la commission tripartite », op. cit.



Pierre-Yves Massot

Soirée de lancement de la campagne des élections communales de DAS·WAS, Fribourg, 7 février 2026.

Élections

En mouvement

Fribourg

WAS IST DAS·WAS?

DAS·WAS, nouveau parti de gauche radicale à Fribourg, a réduit au silence tous les sceptiques le 8 mars passé! Créée deux mois avant les élections municipales, cette nouvelle formation politique est parvenue à remporter sept sièges après une campagne éclair. Entretien avec Arame Seck, membre de DAS·WAS.

Peux-tu présenter brièvement DAS·WAS et dans quel contexte le parti s'est formé?

DAS·WAS, acronyme de « Dignité Action Solidarité » en français et allemand, est un groupe politique né à Fribourg dans le prolongement de mobilisations citoyennes, associatives et militantes déjà bien présentes dans la ville et le canton.

Il s'est formé à partir d'un constat simple : de nombreuses luttes pour la justice sociale, l'écologie, les droits des personnes minorisées, les luttes féministes, antiracistes décoloniales, anticapitalistes et la culture existent sur le terrain, mais restent encore trop peu et mal représentées dans les institutions. Notre démarche a donc consisté à créer un espace

politique capable de continuer ces engagements de terrain à l'échelon institutionnel communal.

Comment s'est déroulé votre campagne? Quelles ont été vos stratégies et vos axes prioritaires?

Notre campagne a été courte, intense et profondément collective. En deux mois, et sans moyens financiers, mais avec une forte énergie commune, nous avons mené une campagne éclair portée par des personnes engagées dans différents réseaux militants fribourgeois. Cela nous a permis d'aller vite, tout en restant cohérent·exs avec nos positions politiques.

Notre stratégie a reposé sur une campagne de proximité, tournée vers les habitant·exs, en af-

firmant à la fois notre radicalité politique et notre volonté d'être une force de proposition concrète. Nous avons multiplié les espaces de rencontre (cafés politiques, *Stammtisch*, échanges sur les aires de jeux) tout en prenant aussi des positions fortes sur les réseaux sociaux, par exemple sur l'antifascisme. Nous avons ainsi cherché à atteindre des personnes qui ne se reconnaissent plus ou peu dans les formes politiques traditionnelles, y compris des personnes qui ne votaient pas ou plus.

Nos axes prioritaires ont été la dignité, la coopération et le soin porté aux personnes comme à l'environnement. Nous avons souhaité partir du réel pour améliorer le quotidien et mettre la politique au service du bien commun. Nous avons aussi insisté sur la nécessité de faire entrer dans les institutions les préoccupations du terrain.

Quel est votre bilan des élections municipales à Fribourg?

Ces élections montrent d'abord que les enjeux mentionnés structurent fortement le débat politique à Fribourg et que la politique communale est traversée par des tensions entre les forces progressistes, la droite et des courants plus réactionnaires. Dans ce contexte, les sept sièges obtenus par DAS·WAS constituent un signal politique fort. Ce résultat montre qu'il existe un espace, à Fribourg, pour une gauche radicale, intersectionnelle et ancrée dans les mouvements sociaux, qui déplace le centre de gravité du débat politique.

Comment est-ce que vous envisagez la suite?

Nous envisageons la suite comme un travail à deux niveaux. D'un côté, il y a désormais une responsabilité institutionnelle : être présent·exs au Conseil général, faire des propositions, intervenir dans les débats, construire des majorités et défendre concrètement notre radicalité. De l'autre, il y a la nécessité de préserver ce qui fait notre force, c'est-à-dire notre ancrage dans les mobilisations, les associations et les dynamiques citoyennes.

Nous ne voulons pas devenir une structure refermée sur elle-même ou détachée du terrain. L'enjeu est plutôt de consolider un espace politique collectif qui permette de faire exister durablement ce lien entre luttes sociales et travail institutionnel. Autrement dit, DAS·WAS n'a pas vocation à remplacer les engagements militants, mais à leur donner aussi un prolongement politique dans les institutions communales.

Après ce succès aux municipales, est-ce que vous envisagez de vous présenter aux élections cantonales en novembre 2026?

C'est une question qui peut légitimement se poser, mais il est encore trop tôt pour y répondre de manière définitive.

Envisagez-vous d'étendre votre ancrage ailleurs dans le canton?

Aujourd'hui, notre ancrage est avant tout celui de la ville de Fribourg. C'est là que DAS·WAS s'est constitué, à partir de réseaux militants, associatifs et citoyens locaux. Notre force vient précisément de cette implantation concrète. Un éventuel élargissement devrait se faire par cette même approche d'un ancrage local.

Quel est le lien entre DAS·WAS et les autres organisations de gauche à Fribourg, et ailleurs?

Il y a naturellement des proximités, des circulations de personnes, des expériences communes et des convergences politiques avec différents collectifs et espaces militants à Fribourg.

Le rôle de DAS·WAS est d'intervenir dans le champ institutionnel communal et en aucun cas de se substituer aux collectifs existants ni de les absorber. Au niveau national, nous nous reconnaissons dans la constellation de forces de gauche radicale, féministe, anticapitaliste, écologiste, antiraciste et décoloniale.

Propos recueillis par Clément Bindshaedler ■

LIBÉRATION DE LA PAROLE DANS LE MILIEU MÉDICAL

Une nouvelle cellule de signalements pour des cas de harcèlement sexiste et moral a ouvert au CHUV en juillet dernier. Entretien avec l'association CLASH, qui lutte depuis 2018 contre le sexisme ordinaire et le harcèlement à l'hôpital.

Avez-vous été surprises par le nombre de signalements reçus par cette nouvelle cellule (143 depuis juillet 2025 selon des informations révélées par la RTS) et qui témoignent de l'importance de la problématique du harcèlement dans le milieu hospitalier ?

Nous avons été choquées de ce chiffre qui démontre le caractère systémique du harcèlement sexuel en milieu hospitalier. Mais il témoigne aussi de la confiance accordée à l'antenne SAFE qui a réussi à garantir l'anonymat des personnes qui ont témoigné.

L'ouverture d'une cellule de signalement, avec un ancrage physique dans l'hôpital, est un nouveau-

té pour le CHUV. Jusque-là, les mesures contre le harcèlement s'étaient concentrées sur des campagnes de prévention, une charte de comportement ou encore une ligne téléphonique. Pensez-vous que ce changement occupe une place importante dans une forme de libération de la parole qui se mesure dans l'explosion des signalements par rapport à la période précédente ?

Ce qui fait vraiment la différence, selon nous, c'est le fait que cette cellule soit gérée par des instances externes au CHUV. Nous avons pu observer en tant qu'étudiantes en médecine et dans les témoignages reçus par CLASH, que le principal frein à la prise de parole était la

peur de représailles dans une institution marquée par des hiérarchies fortes. Cependant, cela doit s'accompagner de changements concrets. Le nombre de licenciements prononcés depuis 2018 reste insatisfaisant. C'est sur ce point que SAFE nous donne espoir, avec selon nous une réelle volonté et des moyens suffisants pour changer la situation.

Votre association a-t-elle été impliquée dans l'élaboration de ce nouveau dispositif ? Quels premiers regards posez-vous sur sa mise en œuvre ? Quelles sont les limites d'un tel dispositif selon vous ?

Nous n'avons pas directement été sollicitées à participer à l'élaboration de la cellule SAFE. Cela nous a par ailleurs étonné sachant que nous sommes actives dans ce domaine et que nous avons créé une antenne similaire active depuis 2018.

Nous manquons de recul pour se positionner sur l'efficacité de SAFE mais nous trouvons que c'est un bon début et que sa valeur sera à déterminer sur la durée. Les limites de ce projet sont les dimensions systémiques et institutionnelles du harcèlement sexuel au CHUV. La hiérarchie et le cadre légal ne sont pas faits pour les victimes et veulent les silencer. Une limite que nous avons pu observer est qu'une instance publique ne peut pas légalement licencier une personne aussi facilement que dans le privé, son nom ou quelques informations qui permettraient de la reconnaître devant aussi être caché.

Propos recueillis par la rédaction

PATRICK BRUEL: PAS DE PLACE POUR LES PETITS HOMMES

Le 18 mars dernier, Médiapart révélait de nouvelles accusations pour des faits de violences sexuelles portées par huit femmes contre Patrick Bruel.

En 2019 déjà, l'artiste avait été accusé de violences du même type par cinq femmes travaillant comme masseuses dans un spa de luxe. La procédure avait été classée sans suite en décembre 2020 et ces dénonciations n'avaient pas mené à une remise en question de la place qu'occupe le chanteur dans le champ musical francophone.

Le cas de Patrick Bruel rappelle tristement les nombreuses autres « affaires » qui ont traversé la scène artistique francophone cette dernière décennie, sans provoquer le tsunami espéré par la vague #Metoo. Et pourtant, les milieux féministes se mobilisent encore et toujours pour que cette libération de la parole ne reste pas lettre morte.

À l'aune de ces nouvelles dénonciations contre Patrick Bruel, des voix féministes s'élèvent ainsi pour exiger une réaction du milieu musical qui reconnaisse la gravité des faits dénoncés et en prenne la mesure. Des militantes de la Grève féministe Fribourg ont ainsi adressé un courrier aux organisateur·ices du Bellarena festival où le chanteur doit se produire en juin prochain. Elles les appellent à prendre leurs responsabilités et à envoyer un message clair à destination des institutions culturelles romandes.

Reste à savoir si leurs réactions seront plus favorables que celle du festival 7^e art, resté silencieux suite à une large mobilisation dénonçant les positions de son directeur, soutien public de Gérard Depardieu et Roman Polanski.

Noémie Rentsch

Les salariées du CHUV luttent sur tous les fronts. Manifestation contre l'austérité, Lausanne, 27 novembre 2025.



LA NAISSANCE, UNE AFFAIRE POLITIQUE ET... PRIVÉE!

Viviane Luisier, sage-femme, réagit à l'entretien « La naissance ne devrait pas être un business », paru dans le précédent numéro.

Tout d'abord, je relève que cet article concerne surtout la France. Même s'il est vrai que la santé publique subit des restrictions budgétaires inadmissibles aussi en Suisse, s'il est non moins vrai que les féministes n'ont pas toujours une vision de classe dans leurs combats, je tiens à apporter quelques éléments pour saisir la particularité de la situation suisse et genevoise.

L'accompagnement réinventé

Que « le tissu social s'étirole aujourd'hui », comme on lit dans l'article, c'est un poncif. Il y a bien longtemps que les femmes n'accouchent plus dans la maison familiale... Par contre, il existe

toute une organisation de prise en charge à domicile. Et si celle-ci ne remplace pas la parenté d'autrefois autour de l'accouchée, elle représente, aux dires des mères elles-mêmes, un immense soutien pendant le retour à domicile. Je parle ici évidemment du travail des sages-femmes à domicile (services semi-privés ou privés), mais aussi de l'activité des aides-ménagères et d'autres professionnelles qui gardent les enfants plus grands, qui livrent des repas à domicile, etc.

Juste passer à la maternité

L'article oublie également une dimension chère aux féministes, conscientes ou non de l'existence des classes sociales : en tout cas à

Genève, ce sont les usagères de la maternité publique qui ont fait le nécessaire pour raccourcir le passage en maternité. Dans les années 1970, les femmes devaient signer une décharge pour avoir le droit de quitter la maternité. Mais depuis plus de 30 ans, en Suisse, ce papier n'est plus nécessaire, et la femme peut rentrer chez elle deux heures après avoir accouché.

Tant il est vrai que les « suites de couches » comme on dit en France, ou les jours « post-partum » comme on dit à Genève ne durent ni 5, ni 10, ni 20 jours, mais des semaines, voire des mois.

Affirmer qu'on est mieux à domicile qu'à l'hôpital pendant le post-partum n'est pas une méchanceté des administrations hospitalières, mais c'est bien une évidence aux yeux d'un grand nombre de femmes et de sages-femmes.

Mère, nouveau-né et les autres, chez soi

Pour Clélia Gasquet-Blanchard, les conseils donnés pendant le séjour hospitalier seraient très importants. C'est le contraire que je relève : les conseils hospitaliers fonctionnent dans l'hôpital, mais ils ne sont pas transposables à la maison. C'est dans son environnement que la nouvelle mère va trouver ses repères, avec le soutien et l'aide de la sage-femme à domicile et d'autres professionnelles impliquées.

Cette remarque vaut aussi pour les femmes vivant dans la précarité. Elles aussi vont devoir trouver leurs marques. Et ce

n'est pas parce qu'on leur donne quelques petits jours à la maternité que la situation sera plus facile à la sortie. Là aussi, plusieurs sages-femmes travaillant à domicile l'ont remarqué : quand un séjour hospitalier a dû être long pour une raison médicale, le retour à domicile est souvent d'autant plus compliqué.

Lutter pour une naissance respectée

S'il y a une lutte à renforcer autour de la naissance, qui est bien un enjeu politique (pour reprendre les termes de l'article), c'est d'obtenir des services à domicile plus variés, plus performants et de meilleure qualité. C'est aussi de soutenir toute initiative permettant aux parents de mieux s'approprier l'événement, de devenir plus vite parents et de prendre un départ autonome dans la vie, autonomie qui leur sera tellement nécessaire pour les choix qui les attendent en ce qui concerne leur enfant.

Il faut donc soutenir les aménagements dans l'hôpital, la création de maisons de naissance, les moyens sécuritaires autour de l'accouchement à domicile. Nous parlons là uniquement de prestations accessibles à toutes les femmes provenant de toutes les classes, qui sont toutes remboursées par la LAMal, au moins partiellement. Et quand le remboursement n'est que partiel, il faut lutter pour qu'il soit intégral.

À relever qu'en Belgique, par exemple, une loi a été votée pour qu'il existe une maison de naissance attachée à chaque maternité publique. Cela permet de répondre aux désirs des parents et de... baisser les coûts de la santé. Parce qu'une journée d'hôpital sans soins particuliers coûte dix fois plus cher qu'une journée avec une sage-femme qui vient à la maison s'occuper d'une femme de manière personnalisée.

Et puisqu'on parle de lutter, il faut évidemment aussi se battre pour que les conditions du personnel hospitalier soient plus normales, c'est-à-dire que les sages-femmes soient plus nombreuses pour prendre en charge plus sereinement les femmes dont elles ont la charge.

Bref : défendons le service public, un service public de qualité, adapté à notre situation, à notre époque, à la satisfaction des usagers et usagères, et cela ce n'est pas juste regarder vers l'hôpital mais aussi vers le domicile !

Viviane Luisier

Nous devons nous battre, entre autres, pour une meilleure prise en charge des femmes qui accouchent.



Edouardo Barrios / Unsplash



La manifestation du 8 mars 2026 était placée sous le signe de la lutte contre la politique du gouvernement. Des dizaines de milliers de personnes se sont mobilisées dans tout le pays.

International Monde du travail En mouvement Belgique

FACE AU GOUVERNEMENT DE WEVER, LA COLÈRE SOCIALE CHERCHE SA STRATÉGIE

Depuis une année, le gouvernement belge multiplie les attaques antisociales, réactionnaires et répressives. Mais les résistances s'organisent dans les rues et au-delà, pour des convergences anti-austéritaires, internationalistes et féministes.

Le gouvernement fédéral belge dit « Arizona » (car les couleurs du drapeau de cet État étasunien sont les mêmes que celles des partis de la coalition) est en place depuis un an. Il est constitué autour d'un axe constitué par la N-VA du premier ministre De Wever (droite nationaliste flamande) et MR (parti historiquement libéral que son dirigeant Bouchez fait virer à droite de la droite), ainsi que de formations de centre-droit telles que Les Engagés, Vooruit et le CD&V qui gardent encore des liens avec la bureaucratie du mouvement ouvrier (syndicats et mutuelles) utiles pour neutraliser celle-ci. Ce gouvernement mène une offensive de classe résolue

contre les travailleur·ses, les migrant·es, les femmes, les jeunes et l'ensemble de celles et ceux qui dépendent des services publics et de la sécurité sociale.

Un catalogue des horreurs

Les attaques sont frontales et s'enchaînent par dizaines. Les mesures telles que le « malus pension » vont faire encore baisser les pensions, en particulier pour les femmes. Sur le chômage, le gouvernement exclut près de 200 000 personnes des allocations en limitant drastiquement celles-ci dans le temps, avec trois conséquences prévisibles : une hausse de la pauvreté, une crise des finances publiques municipales (qui devront

en partie compenser) et une thérapie de choc pour discipliner l'ensemble du salariat. Les travailleur·ses malades vont également voir la pression accrue sur leurs épaules au risque de perdre leur allocation.

Au-delà, le blocage des salaires continue et la casse du code du travail est amplifiée, par exemple sur le travail de nuit, la protection contre le licenciement, les heures supplémentaires... Des piliers de la Sécurité sociale sont soumis à un tir de barrage.

Derrière ces mesures et leur prétexte de « lutte contre la dette publique » (qui continue à augmenter), il y a une cohérence : briser les résistances et poursuivre le

transfert de richesses vers le capital dans une économie belge très exposée à l'instabilité globale.

Cette politique antisociale va de pair avec un virage réactionnaire plus large. En matière de migration, l'« Arizona » approfondit le racisme d'État, notamment en supprimant des places d'accueil, en refusant de respecter les obligations liées au droit d'asile et les avis de la Cour constitutionnelle et en s'attaquant à la Convention européenne des droits de l'homme et à l'inviolabilité du domicile.

Un volet répressif est également au programme avec un projet de loi permettant au gouvernement de dissoudre des organisations jugées « radicales », alors que le MR et la N-VA ciblent dans leur communication les activistes écologistes, solidaires de la Palestine et antifascistes. La Belgique s'aligne ainsi brutalement sur le virage à droite en Europe avec une combinaison de néolibéralisme, d'autoritarisme, de xénophobie et d'attaques contre les droits démocratiques, féministes et LGBTQI...ainsi que la complaisance avec Trump et Poutine.

Et pourtant, nous luttons !

Cette offensive de la bourgeoisie rencontre une résistance réelle. Depuis des mois, des mobilisations syndicales expriment une colère profonde avec plusieurs journées de grève interprofessionnelles et sectorielles et de grandes manifestations qui ont dépassé à trois reprises le cap des 100 000 manifestant·es. Les secteurs des chemins de fer, de la santé et de l'éducation font partie des plus mobilisés.

La base syndicale n'est pas résignée, mais se retrouve face à l'absence d'une stratégie à la hauteur des attaques. Un tel gouvernement à la détermination thatchérienne n'est pas impressionné par une succession de journées d'action isolées et espacées, aussi massives soient-elles. Cette orientation des directions syndicales et du PTB (gauche antilibérale) pour un « marathon » de journées éparses gaspille les forces et finit par installer l'idée que le mouvement social serait condamné à protester sans jamais pouvoir gagner, en quémandant une « concertation » illusoire... dans l'attente d'élections prévues en 2029, au risque de dégâts majeurs et durables pour notre classe.

Les camarades de la Gauche anticapitaliste défendent depuis le début la nécessité d'une montée en puissance réelle : d'avantage d'auto-organisation à la ➔

base, d'assemblées, de convergence entre secteurs, et une préparation sérieuse d'une confrontation majeure avec le gouvernement et le patronat, capable de bloquer l'économie et de rendre le coût politique des mesures insoutenables.

Là où les mobilisations antiracistes et écologistes marquent le pas et où le campisme (appuyé par le PTB) mine la mobilisation internationaliste face aux guerres et aux contre-révolutions (Ukraine, Palestine, Iran), le mouvement féministe et antifasciste gardent une dynamique intéressante. Les mobilisations du 8 mars ont confirmé une disponibilité à lutter, notamment parmi les jeunes femmes et LG-BTQI+, pour un mouvement féministe qui ne peut gagner que s'il se conçoit comme composante centrale d'une riposte d'ensemble.

L'opposition parlementaire de (centre-)gauche n'offre pas de perspectives. Les Verts sont laminés et désorientés, le PS et le PTB (premier soutien des directions syndicales) attendent de récolter les fruits électoraux de la colère et aucune de ces forces n'a de proposition politique ni programmatique cohérente pour tracer une voie vers une victoire.

Alors que la gauche est majoritaire dans Région Bruxelles-Capitale, elle n'a pas été capable de s'unir et a remis les droites en selle pour gérer l'agglomération. Au-delà des chimères sur 2029, la Gauche anticapitaliste plaide donc pour que le mouvement social s'organise de manière indépendante, avec sa propre stratégie, ses propres objectifs et une volonté claire de faire converger les colères. Nous le faisons dans différents espaces dans les syndicats mais aussi dans des initiatives telles que les collectifs Commune colère dans plusieurs villes francophones, qui regroupent syndicalistes et activistes. La perspective de regrouper plus largement des courants anticapitalistes continue aussi à orienter la stratégie et les prises de contact de la Gauche anticapitaliste. L'enjeu en Belgique est bien de faire échec à une tentative de réorganisation durable du pays au profit des classes dominantes et au service d'une droite de plus en plus décomplexée.

Mauro Gasparini (Gauche anticapitaliste) ■

International

Histoire

Palestine

LE DROIT INTERNATIONAL EST-IL MORT À GAZA?

Depuis quelques années, les violations du droit international sont aussi flagrantes que nombreuses: Syrie, Libye, Ukraine, Venezuela, Iran et bien sûr en Palestine et à Gaza. Aussitôt la « guerre contre le terrorisme » invoquée, le droit semble s'envoler. Bien qu'il ait échoué à prévenir les crimes commis en Palestine et ailleurs, faut-il pour autant considérer qu'il est mort? Si la réponse est non, qu'est-il possible d'en attendre, dans quel but et comment s'en saisir pour obtenir la justice? Jérôme Heurtaux était de passage à Lausanne pour présenter son dernier livre, *Le droit international est-il mort à Gaza?* Entretien.

Face à son impuissance historique, comment expliquer l'attachement d'ONG et de certain·es militant·es au droit international?

Cela peut en effet sembler paradoxal mais j'y vois plusieurs explications. D'abord, bien qu'on critique à raison son origine occidentale et l'usage qu'en ont fait les États les plus puissants pour protéger leurs intérêts, le droit international forme le seul « livre commun » de l'humanité. Ensuite, les États ne respectent pas toujours le droit international, mais il est consubstantiel à toute forme de multilatéralisme. Enfin, depuis la Seconde Guerre mondiale, il s'est enrichi de dispositifs de justice pénale internationale, à l'instar de la Cour pénale internationale (CPI), instituée par le Statut de Rome de 1998 et active depuis 2002.

Il y a aussi des raisons plus pratiques. Les « acteurs de l'incrimination » s'appuient sur le droit pour décrire les situations et qualifier les crimes commis. Le droit est un instrument critique de connaissance, que modélisent les ONG et les rapporteurs spéciaux de l'ONU, qui sont de fait tous plus ou moins des juristes.

Peut-on aussi suggérer, comme le faisait Simone Weil, que la justice est « réelle au fond du cœur des hommes »? Selon elle, les régimes les plus barbares échouent tous parce qu'ils buteront toujours sur l'esprit de résistance d'humains épris de justice. Je vois

le droit international comme une des formes contemporaines de ce souci de justice, pour penser un monde meilleur dans les circonstances actuelles concrètes. Passer par le droit est sans doute un pari, mais c'est la seule solution possible – et ce n'est pas forcément un pari perdu à long terme.

Cet universalisme qu'incarne le droit international n'est-il pas une fiction confortable masquant des rapports de force historiques?

Ce qu'on appelle abusivement « l'ordre international » s'est construit après la Seconde Guerre mondiale à partir de puissances encore impériales, qui ont pu mobiliser le droit pour protéger leurs intérêts et ne jamais être sanctionnées. Aujourd'hui, il reste soumis au rapport de force des plus puissants, notamment ceux qui disposent d'un droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU – donc aussi la Russie et la Chine. Il n'est plus dans les seules mains de l'Occident. On pourrait dire que la violation est partagée.

Dans ces conditions, comment penser un droit international vertueux? En dépit de son histoire, il est de plus en plus mobilisé par des États qui ont longtemps été périphériques ou dominés et qui le sont encore dans une certaine mesure. Les États issus de la décolonisation se sont appuyés dessus pour être reconnus, ont adhéré à des conventions internationales, se sont impliqués dans le multi-

latéralisme. Certains choisissent aujourd'hui de s'emparer du droit international pour faire avancer la justice, constituer des alliances ou renforcer leur position. C'est le sens du Groupe de La Haye (groupe de pays du Sud global visant à faire respecter les décisions de justice internationale concernant la Palestine).

La Palestine a d'ailleurs fait le choix d'inscrire le droit dans son combat, en devenant État observateur permanent auprès de l'ONU en 2012 et en adhérant au statut de Rome en 2015. Cette adhésion a permis à la Cour pénale internationale (CPI) de poursuivre Benyamin Netanyahu et Yoav Gallant pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité à Gaza. Sans elle, la CPI n'aurait eu aucune compétence pour les poursuivre, car Israël n'en est pas membre.

Malgré son impuissance structurelle, nous vivons une occasion historique de repenser le droit international, de le désoccidentaliser et de le faire évoluer. Historiquement, il s'est enrichi de dispositions nouvelles, comme autant de traductions juridiques de constats empiriques de dépassement des règles coutumières de la guerre. Il n'a pas été écrit à partir d'une page blanche par les représentants vertueux des peuples du monde cherchant à fixer des règles communes dans un esprit de paix et de concorde universelle. Le droit

Gustave Deghiliage



international est un combat de longue haleine, c’est une potentialité, une promesse, un projet de civilisation universel.

Et si l’agresseur et la victime parlent la même langue, mais avec des grammaires opposées, le droit ne cède-t-il pas à la loi du plus fort ?

En effet, Israël et les États-Unis cherchent soit à réinterpréter le droit, soit à en produire un nouveau – en particulier dans le cadre de la guerre contre le terrorisme, lancée par les États-Unis en 2001 et celle d’Israël contre les groupes armés palestiniens. Ces acteurs s’engagent dans le *lawfare*, la guerre par le droit, qui est une des formes d’hybridation des guerres contemporaines.

Le Ministère israélien des affaires étrangères a publié à l’automne 2023 une note détaillant sa lecture du droit international humanitaire (DIH) à Gaza. Par exemple, l’armée israélienne respecterait le principe de distinction entre militaires et civils par le fait que ceux-ci serviraient de boucliers humains au Hamas, voire de complices volontaires, devenant donc des cibles légitimes.

Le document minimise également le nombre de victimes civiles en réinterprétant à la hausse le principe de proportionnalité. Le droit international autorise, dans une mesure restreinte, la mort de civils, dès lors qu’elle justifie un avantage militaire attendu. Israël considère que cela doit être mesu-

ré non pas après chaque bombardement, mais après une série de frappes, baissant la moyenne des morts collatérales pour rendre ce chiffre acceptable. Ils ont misé sur le « brouillard de la guerre » qui a pris la forme des nuages de poussière des immeubles détruits.

Ton livre sonne comme un plaidoyer pour un droit souvent inefficace sur le moment, mais efficace à long terme. Qu’a-t-il à offrir, en attendant que la politique agisse ?

Je crois beaucoup à l’idée que le droit produit autre chose que les principales missions pour lesquelles il est établi. On attend de lui qu’il empêche la commission de crimes internationaux, notamment celui de génocide. De fait, il ne permet pas souvent de le faire – et à Gaza, il ne l’a pas du tout empêché.

On attend aussi qu’il sanctionne et lutte contre l’impunité. Il y a un horizon judiciaire qui se dessine à travers la mobilisation de la société civile, de juristes, de militants, qui cherchent à poursuivre des soldats, des personnes suspectées de complicité de génocide, voire des dirigeants d’entreprise et des responsables politiques.

Le droit produit encore d’autres effets, moins visibles. Des effets politiques, comme le fait, pour Pedro Sánchez, d’arrêter l’importation de produits issus des colonies illégales et d’ordonner la révocation de son ambassadeur en Israël.

Il sert aussi d’instrument de connaissance pour décrire un conflit et qualifier juridiquement les crimes qui y sont commis, comme l’ont fait à Gaza les experts d’ONG humanitaires ou de défense des droits humains et les rapporteurs spéciaux de l’ONU.

Si des procès débouchent sur la condamnation de criminels de guerre, il contribue également à l’objectivation d’un crime et à sa reconnaissance internationale. Les effets historiques et mémoriels ne sont alors pas nuls. Plus le droit est mobilisé, plus grandes sont les chances qu’un génocide entre dans la mémoire collective.

On ne parlerait pas de génocide à Gaza si si le juriste internationaliste Raphaël Lemkin n’avait forgé cette notion pendant la Seconde Guerre mondiale, avant de la proposer à la communauté internationale. Sans la Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, le droit international ne pourrait pas caractériser et punir les formes intentionnelles de destruction de groupes minoritaires, notamment ethniques ou religieux. On peut désormais traduire pénalement le fait de tuer des Juif·ves, des Arménien·nes, des Tutsi·es et des Palestinien·nes du fait de leur appartenance à ces groupes. Cela n’empêche pas la répétition des crimes génocidaires. Mais le droit permet d’inscrire ces faits dans une catégorie générale qui les relie.

Que réponds-tu aux historiens pour qui on ne peut pas parler de génocide à Gaza ?

La majeure partie des spécialistes des crimes de masse et des génocides qualifient la guerre à Gaza de génocide. Certes, les historiens ne s’appuient pas nécessairement sur la définition juridique, mais dans le cas de Gaza, l’approche historienne et l’approche pénale sont très complémentaires.

Quoi qu’il en soit, j’ai le sentiment qu’il est toujours difficile de reconnaître un génocide en cours. Je peux te dire la chose suivante : j’ai pris conscience, en écoutant la rescapée ouïghoure Gulbahar Jalilova raconter son expérience des camps de concentration en Chine, que j’avais face à moi une victime de génocide. Nous restons prisonnier·es d’images des barbaries passées, sans toujours prendre conscience qu’une autre barbarie, qui mérite la même qualification juridique, agit aujourd’hui.

On dit souvent que l’histoire permet d’éclairer le présent. Dans certains cas, le droit est un outil de discernement plus sûr. Il ouvre un chemin vers cette prise de conscience.

Propos recueillis par **Timothé Chételat**



Jérôme Heurtaux,
Le droit international est-il mort à Gaza ?,
Paris, Riveneuve,
2025

NOPASARAN.CH QU'EST-CE QUE C'EST?

La plateforme en ligne *nopasaran.ch* centralise toutes les dérives de l'extrême droite institutionnelle suisse à l'échelle nationale. Entretien avec son créateur.

Quelles sont les racines et les motivations de ce projet ?

Depuis l'arrivée en force de l'UDC blochérienne dans les années 1990, l'échiquier politique suisse n'a cessé de se déplacer vers la droite. L'UDC n'est plus seulement un parti situé à l'extrême droite du spectre politique : elle rassemble aujourd'hui les critères de l'extrême droite au sens académique, c'est-à-dire le populisme, le nationalisme ethnique et un autoritarisme de plus en plus évident. Même si l'UDC respecte encore globalement le jeu démocratique, elle impose son agenda et monopolise le débat public avec un discours centré sur l'immigration.

Alors, lorsque je vois les médias qualifier sans ambiguïté l'AfD ou le Rassemblement national de partis d'extrême droite, mais hésiter à le faire pour l'UDC, je m'interroge.

J'ai créé *nopasaran.ch* pour montrer que l'extrême droite est aujourd'hui présente en Suisse au niveau institutionnel et que les « dérapages » de ses membres ne sont pas des cas isolés, mais quasi quotidiens. Les discours racistes, homophobes ou sexistes ne se trouvent plus seulement sur les pages Facebook de membres inconnus de l'UDC : ils apparaissent désormais jusque dans les prises de position au Conseil national.

Comment fonctionne le projet ?

Pour qu'un événement figure dans la base de données de *nopasaran.ch*, il doit correspondre à un critère dépassant la simple opinion, comme la violence, l'islamophobie, la transphobie, le négationnisme, l'autoritarisme, etc. Avec l'aide de quelques personnes, nous avons commencé par compiler les informations présentes dans des listes existantes. Pour les dérapages d'actualité, chacun·e peut signaler ano-

nymement, depuis le site, ce dont ils sont témoins.

Les sources d'information les plus évidentes restent les médias, mais nous surveillons également les réseaux sociaux, les communiqués officiels, les campagnes de votations et d'élections ainsi que les prises de position parlementaires. On trouve donc sur le site des résumés d'articles existants, mais aussi des éléments originaux passés sous les radars médiatiques.

Ce réseau d'informateur·ices est en construction. J'aimerais que la participation citoyenne devienne plus importante, notamment du côté alémanique. Le site est encore jeune. Il doit se faire connaître et, avec le temps, devenir une réfé-

rence. J'espère également mettre en place des collaborations avec des organisations militantes et des médias engagés à gauche. L'originalité du projet repose vraiment sur cet aspect participatif, totalement ouvert, à l'image du code source du site et des données elles-mêmes.

Quelle suite donner à ces informations ?

La finalité du projet est un appel à instaurer un cordon sanitaire autour de cette extrême droite institutionnelle. Les « dérapages » compilés sur le site illustrent comment certains individus participent aujourd'hui à une inquiétante radicalisation idéologique de notre société. On ne peut pas lut-

ter contre cette dynamique tout en laissant les médias y contribuer.

Le trumpisme, pour ne pas dire le fascisme, l'UDC et les autres mouvements d'extrême droite utilisent la loi de Brandolini pour gagner des électeurs. Celle-ci décrit l'asymétrie entre la facilité avec laquelle on peut produire des mensonges, des calomnies ou des sophismes, et la difficulté bien plus grande de les réfuter. Cette dynamique crée un flux continu de fausses informations qui submerge l'espace public et rend pratiquement impossible une réponse argumentée au même rythme.

Partout, l'extrême droite combat la vérité, y compris en Suisse. Dernièrement, l'UDC genevoise a proposé de retirer les subventions à des organisations prenant des positions publiques « de gauche », les recherches en sciences sociales sont attaquées et le complotisme est omniprésent.

C'est pourquoi la mise en place d'un cordon sanitaire autour des personnes qui propagent la haine et les mensonges ne devrait pas être taboue. Cela n'est en aucun cas une atteinte à la liberté d'opinion et la liberté d'expression n'est heureusement pas infinie.

Le site recense aujourd'hui près de 500 actes inexcusables, qui ouvrent la fenêtre d'Overton vers la droite. Comment justifier que l'on puisse encore laisser la parole à leurs auteur·ices ?

Entretien réalisé par la rédaction



Le Carnaval populaire et déter de Lausanne se veut une réponse à la « montée du fascisme ». L'édition 2026 aura lieu samedi 28 mars.



Militants fascistes lors de la Marche sur Rome, 1922

À lire Histoire En mouvement Extrême droite

COMMENT NAÎT LE FASCISME?

La repartition d'articles d'Antonio Gramsci est l'occasion de se replonger dans l'émergence du fascisme italien pour en saisir les particularités, alors que le terme de fasciste est parfois utilisé pour décrire tous les régimes et dirigeant-es aux des orientations réactionnaires et autoritaires actuels.

Consulter les articles d'Antonio Gramsci publiés entre 1920 et 1924, permet de cerner précisément la constitution et les agissements concrets d'un mouvement politique qui émerge alors, le fascisme, et de mieux comprendre à quel type d'adversaire nous nous confrontons.

Pour le fascisme des années 20, les objectifs sont nouveaux : il ne s'agit plus de battre l'ennemi politique mais bien de le détruire organisationnellement et même physiquement. Ce qui est, pour le moment, très différent de ce que nous réservent nos adversaires aujourd'hui.

Gramsci restitue d'abord le contexte de cette époque, très différente des crises que nous traversons actuellement. En premier lieu, les deux révolutions russes de 1917 ont détruit un empire qui paraissait indestructible et ont donné naissance à un nouveau régime affirmant un changement révolutionnaire se réclamant d'une orientation communiste. Source d'espoir de construire un nouvel avenir à la fin de la Première Guerre mondiale, la nouvelle Russie bolche-

vique va nourrir des mouvements révolutionnaires dans d'autres pays européens, en Allemagne, en Italie, en Hongrie.

En Italie, des mouvements d'occupation d'usines dans le Nord et de grandes propriétés terriennes expriment cette nouvelle radicalité.

Les années « rouges » 1919 - 1920

Aux élections législatives de novembre 1919, le Parti socialiste (PSI) est devenu le premier parti d'Italie. Au printemps suivant, une grève générale organisée par les Conseils d'usine paralyse Turin, le centre de gravité du mouvement ouvrier. Le PSI et les syndicats décideront de ne pas soutenir ce mouvement à caractère révolutionnaire. Dans une lettre adressée à Lénine, Gramsci prévient :

« La phase actuelle de la lutte des classes en Italie est celle qui précède soit la conquête du pouvoir politique par le prolétariat révolutionnaire et le passage à de nouveaux modes de production et de distribution permettant une reprise de la productivité ; soit une terrible réaction de la classe dominante

et de la caste gouvernementale. On ne reculera devant aucune violence pour soumettre le prolétariat industriel et agricole à un travail servile on cherchera à briser inexorablement les organismes de lutte politique de la classe ouvrière et à faire entrer les organismes de résistance économique [les syndicats et les coopératives] dans les rouages de l'État bourgeois. »

Ces propos ne sont pas une prophétie. Ils se basent sur ses observations.

La transformation des forces réactionnaires

Les faisceaux de combat créés à Milan en mars 1919 ont commencé à installer un climat de terreur par des assassinats et des attaques contre des organisations ouvrières, incendiant les sièges des journaux du PSI à Milan, à Rome et à Trieste. En novembre 1921 est constitué le parti-milice Parti national fasciste sur un modèle militaire, les violences de tout type vont continuer à s'étendre, bénéficiant de la complicité des fonctionnaires et de la police. Les formations politiques bourgeoises libérales concluent des

listes d'union appelées « Bloc national » et légitiment ainsi le mouvement fasciste aux élections de 1921.

Pour Gramsci, « le fascisme est l'illégalité de la violence capitaliste, et la restauration de l'État passe par la légalisation de cette violence » (*Avanti!*, 20 novembre 1920). Une formule très synthétique, qui résume bien ce qui se produit devant ses yeux.

Selon Gramsci, cette réaction n'est pas spécifiquement italienne. En Espagne, qui n'a pas connu la guerre mondiale, la réaction s'exprime aussi avec une violence organisée « celle de l'armement des classes moyennes et l'introduction dans la lutte des classes des méthodes militaires de l'assaut et de l'attaque par surprise » (*L'Ordine Nuovo*, 11 mars 1921).

Les années noires 1921-1922

Les réflexions à chaud de Gramsci montrent aussi les réactions des classes dominantes. Après les intenses luttes sociales, l'offensive des groupes paramilitaires fascistes se conclut par la conquête du pouvoir après la marche sur Rome et le début de la dictature totalitaire de Mussolini, installé au gouvernement par le roi le 30 octobre 1922. Devenu président du Conseil, Mussolini va rapidement enchaîner la fascisation des institutions, restreignant les libertés de presse et de réunion, multipliant les arrestations. Ce climat de terreur et de démoralisation explique sa victoire écrasante aux élections d'avril 1924 « détruisant le travail de trente ans d'organisation ».

Car à son apogée dans les « années rouges », le PSI « regroupait plus d'un million d'ouvriers agricoles et de métayers. 60 % de ses membres étaient des paysans, sur les 150 députés socialistes au Parlement, 110 étaient des élus des campagnes. Sur les 2500 municipalités détenues par le PSI, 200 étaient exclusivement paysannes. Enfin les quatre cinquièmes des coopératives administrées par les socialistes étaient des coopératives agricoles » (*Correspondance internationale*, 20 novembre 1922)

Toutes ces forces et ces organisations vont être détruites très rapidement. Ainsi naît le fascisme.

José Sanchez



Antonio Gramsci, *Comment naît le fascisme*, Les cahiers rouges, Editions Grasset, 2025

solidarités

C'est quoi ce journal ?

Vous tenez en main le journal du mouvement anticapitaliste, féministe et écosocialiste solidarités, présent avant tout aujourd'hui dans les cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Neuchâtel.

Il joue un rôle indispensable du point de vue de l'information alternative en Suisse

romande, afin que soient relayées les expériences de résistance, dans un contexte mondial où les inégalités se creusent.

Du local au national en passant par l'international, notre bimensuel donne des infos et des clés de lecture sur les thématiques qui nous concernent toutes et tous (travail, santé, logement,

politique internationale, rapports de genre, économie, écologie, culture...).

C'est une gageure de publier un journal militant qui offre à nos lecteurs et lectrices des points d'appui pour les luttes actuelles et à venir; mais il faut bien penser pour agir !

Abonnez-vous !

SOUTENEZ-NOUS, ABONNEZ-VOUS!

Abonnements

- ☐ Annuel
- ☐ Étudiant-e-s, AVS, AI Chômeurs-euses
- ☐ Soutien
- fr.

80

40

150
- ☐ 3 mois à l'essai gratuit!

Vous pouvez vous abonner sur Internet:
solidarites.ch/abonnement

Pour vous abonner, modifier votre abonnement, pour tout changement d'adresse ou toute question concernant l'envoi du journal:

- solidarités

Case Postale 2089

1211 Genève 2

ou abos@solidarites.ch

ou +41 22 740 07 40

Sommaire

3	National	30 km/h : la droite accélère	4	Vaud	Résultats historiques d'Ensemble à Gauche	5	Genève	Première brèche dans le salaire minimum	6-7	Monde du travail	Le salaire minimum fait ses preuves, mais il continue d'être attaqué	8	Fribourg	La classe À DAS - WAS	9	Féminisme	Libération de la parole dans le milieu médical	10	Santé	La naissance, une affaire politique et... privée !	11	International	Belgique : face au gouvernement De Wever, la colère sociale cherche sa stratégie	12-13	International	Le droit international est-il mort à Gaza ?	14	Extrême droite	nopasaran.ch qu'est-ce que c'est ?	15	Histoire	Comment naît le fascisme ?
---	----------	------------------------------	---	------	---	---	--------	---	-----	------------------	--	---	----------	-----------------------	---	-----------	--	----	-------	--	----	---------------	--	-------	---------------	---	----	----------------	------------------------------------	----	----------	----------------------------

La droite attaque le salaire minimum de tous côtés (voir les articles en pages 4, 5 et 6-7)

